

Vendredi 2 octobre, l'**UFAP UNSa Justice du CP de Valence** a rencontré la nouvelle directrice pour entendre ses projets et lui exposer la réalité du terrain. Face à sa volonté de réorganiser des services en réduisant leurs moyens humains, nous l'avons clairement mise en garde. Nous avons défendu le maintien des effectifs nécessaires et indiqué que ces propositions (Greffes, UVF2, parloir avocat, gardes encadrement) devaient d'abord être discutées avec les agents.

Quelques jours plus tard, un courriel nous annonce les réorganisations, leurs dates d'application, et présente une mesure comme « actée » à la suite de cet échange.

MANIFESTEMENT, NOTRE AVIS ÉTAIT ATTENDU, À CONDITION QU'IL NE CONTRARIE PAS LES INTENTIONS DE LA DIRECTION !

L'**UFAP UNSa Justice du CP de Valence**, organisation majoritaire, n'a donné aucun accord. Participer à une rencontre ne signifie pas approuver, et encore moins servir de caution.

Greffes : nous demandions que le changement d'horaires soit présenté en CSA avant sa mise en œuvre. La réponse est un calendrier d'application au 1er novembre, avec rotations et règles de congés, et un retour d'expérience au prochain CSA. Consulter après coup, ce n'est pas consulter. Le CSA n'est pas une chambre d'enregistrement, et les personnels n'ont pas à découvrir leur nouvelle organisation de travail au détour d'un courriel.

SUM : nous défendons le maintien de deux agents au scolaire, le second contribuant aussi au mouvement PCC. La direction passe à un seul agent, avec une aide ponctuelle du PCC, qui devra ensuite retourner assurer la fluidité des déplacements. Les besoins du scolaire demeurent, ceux du PCC aussi ! Les agents se partageront entre les deux en espérant que les difficultés ne surviennent pas au même moment.

UVF2 et parloir avocat : nous voulions consulter les agents avant de nous prononcer. La direction annonce la transformation du poste au 19 octobre, avec des renforts pris sur la détention les lundis et mardis, puis sur le pôle parloirs du mercredi au vendredi. Le parloir avocat sera donc financé par les moyens d'autres secteurs.

À QUOI SERT DE PARLER DE DIALOGUE SI CEUX QUI CONNAISSENT LES CONTRAINTES DU SERVICE SONT SEULEMENT INVITÉS À S'ADAPTER AU RÉSULTAT ?

Réduire les effectifs d'un service, c'est répartir la charge de travail entre les agents restants. Déplacer les agents ne crée aucun moyen supplémentaire. Cette logique d'économie de personnels suppose que chacun dispose encore de marges pour absorber les missions du voisin.

Les agents ne sont pas des pions que l'on déplace à sa guise. Ils ont une expérience et une connaissance concrète de leur travail, qui méritent mieux qu'une écoute de circonstance. Une direction sûre de ses projets doit répondre aux objections et démontrer que son organisation tient face à la réalité. Quand elle annonce leur application sans répondre aux difficultés soulevées, elle donne le sentiment que l'autorité doit compenser l'absence d'arguments.

L'UFAP UNSa JUSTICE DU CP DE VALENCE EXIGE LE MAINTIEN DES ORGANISATIONS ACTUELLES, LE REPORT DES ECHEANCES ANNONCEES, LA CONSULTATION DES AGENTS CONCERNES ET LE RESPECT DU ROLE DU CSA.

Une nomination donne une fonction, pas une légitimité. La nôtre, nous la tenons des personnels. Que la direction ne se méprenne pas : **on ne s'approprie pas la Maison Valence de cette manière, on la dirige avec ceux qui la font tenir debout chaque jour. La parole des personnels se respecte !**

Valence le 7 octobre 2026
Pour le bureau Local
Fabrice SALAMONE



UNSa Justice
Centre Pénitentiaire de Valence

ELECTIONS
Professionnelles
Du 3 au 10 décembre 2026

JE VOTE
UFAP UNSa Justice

Organisation Syndicale Multi-Catégorielle

